

## Délibération n° 24-064

# CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE CAMBRAI

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

L'an deux mille vingt-quatre, le 2 décembre à 14 heures, le Centre Communal d'Action Sociale légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Madame WIART Virginie, Vice-Présidente Déléguée.

En suite de convocation en date du 21 novembre 2024.

**Secrétaire de séance :** Mme Virginie WIART.

Nombre de membres en  
exercice : **17**

Présents : **9**

Votants : **11**

**Etaient Présents :** Mme Virginie WIART, Mme Dominique CARDON, Mr Jean-Pierre BAVENCOFFE, Mme Sylviane LIENARD, Mme Maria-José POMBAL, Mme Florence NOCHELSKI, Mr Jean-Louis DELHAYE, Mme Monique BOUQUIGNAUD, Mme Sabine CAGNARD.

**Etaient Absents, excusés ou représentés :**

Mr François-Xavier VILLAIN, Mme Françoise DEMONTFAUCON, Mme Sylvie LABADENS, Mme Sylviane LIENARD, Mr Michel MAUPRIVEZ, Mme Jocelyne PEYRAT-ARMANDY, Mme Brigitte BRACQ, Mr Alain DELEVALLEE donne pouvoir à Mme WIART, Mr Marc DERASSE donne pouvoir à Mr DELHAYE.

**Objet de la délibération**

Finances – Budget Annexe Résidence des Anglaises.  
Décision modificative.

Madame la Vice-Présidente Déléguée précise qu'il s'avère nécessaire d'établir une décision modificative afin de réaliser des ajustements au BP 2024 du Budget Annexe de la résidence des Anglaises comme suit :

**En fonctionnement**

**EN DEPENSES**

- Des modifications sont nécessaires pour tenir compte des besoins en matière de dépenses afférentes à la structure pour un montant de + 5 000.00 €
- Dépenses d'exploitation : -5 000.00 €

## Décision Modificative N°1 - RDA

FONCTIONNEMENT					
Nature	Dépenses	Montant	Nature	Recettes	Montant
011	Dépenses d'exploitation	- 5 000,00			
16	Dépenses afférentes à la structure	5 000,00			
Total dépenses de fonctionnement		0,00	Total recettes de fonctionnement		0,00
INVESTISSEMENT					
Nature	Dépenses	Montant	Nature	Recettes	Montant
Total dépenses d'investissement		0,00	Total recettes d'investissement		0,00

La section de fonctionnement ne constate ni diminution ni augmentation.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

### DECIDENT

- **L'ajustement des comptes du Budget Annexe Résidence des Anglaises comme présenté ci-dessus.**

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus

Acte certifié exécutoire en vertu de l'article 2-1  
de la Loi n° 82.623 du 22.07.82  
Transmis à la Sous-Préfecture le :  
Et publication ou notification du :

Pour copie conforme,  
La Vice-Présidente Déléguée,

Virginie WIART.

Pour la Vice-Présidente du CCAS  
La Vice-Présidente Déléguée  
Virginie WIART

